



Soirée d'information sur les actions menées dans le cadre de la subvention BiodiverCité à Fauvillers Réunion publique du 22/11/2023

Participants

Population, CLDR, CCATM :	7 participants et 5 excusés (<i>voir liste en annexe</i>)
Commune :	M. José Thilmany, employé communal en charge des projets environnementaux Mme Elisabeth Lignian, employée communale en charge de la CCATM
FRW :	Mme Clémentine Descamps, Agent de développement

Ordre du jour

- › Présentation des actions menées dans le cadre de la subvention BiodiverCité
 - La subvention
 - Fiches de l'année 2021
 - Fiches de l'année 2022
 - Fiches de l'année 2023
- › Inventaire des arbres remarquables.
- › Divers

M. Nicolas Stilmant, Bourgmestre, accueille les participants.
Il explique dans les grandes lignes la subvention BiodiverCité mise en place par la Ministre Tellier dans le but de préserver la biodiversité et restaurer des espaces naturels, tout en permettant la participation citoyenne.

Subvention BiodiverCité

- › Cet appel vise la simplification et le rassemblement de 4 aides : la semaine de l'arbre, Plan Maya, Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et cimetière nature.
- › Différents acteurs sont impliqués : le PNHSFA, Ecowal, Adalia, Natagora et la FRW
- › Cet appel permet d'avoir des mesures plus adaptées au niveau communal, qui correspondent aux attentes des citoyens et donc, au-delà des projets plus conséquents menés par le PNHSFA, de répondre à des projets plus précis.
- › Il permet de financer des projets de longue durée (min. 15 ans) jusqu'à 12.000 € par an (10.000 € pour les différentes thématiques avec un maximum de 2.500€ pour la thématique sensibilisation et 2.000 € spécifiquement pour la distribution de la semaine de l'arbre)

Certains types de projets ou postes ne sont néanmoins pas subsidiés. Cela a été le cas par exemple pour la fiche-action de création d'un potager partagé. Les potagers « hors sol » n'étant pas subsidiés, seul le matériel a été subsidié et le Collège a pris en charge le reste des coûts.

Les catégories de projets subsidiables sont au nombre de 9 :



- M. Nicolas Stilmant indique également que la Ministre Tellier envisage la mise en place d'un subside complémentaire avec droit de tirage dont le montant dépend de la taille et des spécificités territoriales des communes (à Fauvillers, 30.000 euros) tous les 4 ans pour la réalisation de plantations. Ce subside sera à terme amené à remplacer cette action-là dans le subside BiodiverCité.
- Au niveau des mares, des subsides sont également disponibles pour les particuliers en dehors de BiodiverCité. Les agriculteurs peuvent créer des mares grâce à des fonds wallons (subside de 100%) ; le PNHSFA monte le dossier technique.
- À noter également que la Commune fait partie des 3 « Communes pilotes BiodiverCité » en Sud-Luxembourg, avec les Communes de Léglise et Vaux-sur-Sure, qui ont à ce titre collaboré à l'élaboration d'un nouvel outil de diagnostic environnemental régional.

M. José Thilmány, agent communal en charge des projets environnementaux, présente ensuite les différentes fiches-projets introduites dans le cadre de BiodiverCité ces 3 dernières années.

Les projets de l'appel 2021 – réalisés en 2022

En 2021, la Commune de Fauvillers a introduit 5 fiches-projets :

1. Fiche 1 : Incroyables comestibles

Des bacs ont été construits à Fauvillers entre la maison médicale et la crèche communale. Ils favorisent la sensibilisation des patients à une alimentation saine. La Commune a intégré le coût des bacs en bois dans le subside à la maison médicale.

2. Fiche 2 : Cimetières nature

Action mise en œuvre avec Adalia notamment. Ce qui importe c'est le bon choix des graines. Dès que des travaux sont réalisés dans les cimetières, la commune en profite pour entretenir les allées et semer les graines adéquates ;



Exemple du cimetière Tintange montré en séance



Exemple du cimetière de Warnach



Exemple du cimetière de Sainlez



Exemple du cimetière de Wisembach



Exemple du cimetière de Fauvillers



3. Fiche 3 : Plantation d'alignements d'arbres et de verger (Ferme Simon)

Il s'agit d'une action sur le long terme. Chaque année, la Commune plante une centaine d'arbres hautes tiges le long des routes et chemins agricoles. Les arbres sont plantés tous les 8 mètres. Pour des raisons de sécurité, aucun arbre n'est planté dans les virages.

4. Fiche 4 : Sensibilisation

Organisation de 2 animations lors de la semaine de l'arbre. Une animation à destination du tout public sur les plants distribués (besoins écologiques, plantation, taille, protection, ...) et un spectacle tout public sur la pollinisation de « six pieds sous l'herbe » étaient prévus. Malheureusement, celui-ci n'ayant pas pu avoir lieu, une animation de type « balade guidée » a été organisée par M. José Thilmany, qui est également guide nature et a emmené le public à la rencontre de l'écosystème « haie »

5. Fiche 5 : Semaine de l'arbre

Distribution de 1.000 plants le 27/11/2022.



Action de sensibilisation menée en 2022 (Haie)



Distribution d'arbres le 27/11/2022

Les projets de l'appel 2022 – réalisés en 2023

En 2022, la Commune de Fauvillers a introduit 6 fiches-projets :

1. Fiche 1 : Plantation d'arbres

Dans la continuité de l'action de 2021, la fiche concerne la plantation d'arbres par les ouvriers. La plantation est une première étape, il faut suivre le développement des arbres plantés pendant plusieurs années (taille pour faire monter la cime, restauration des pointes cassées par les oiseaux). À noter que la Commune a pour principe de ne jamais planter d'arbres où il y en a déjà et veille toujours à préserver l'existant.

Les arbres sont cette fois, plantés tous les 10 mètres. Afin de répondre aux défis climatiques (sécheresse, ...), la Commune a choisi de varier les essences (alisier blanc, alisier torminal, érable plane, érable champêtre, chêne sessile, charme, ...) et de limiter au maximum la plantation de certaines espèces : hêtre (sensibilité à la sécheresse), bouleau (chute régulière de rameaux), saule et peuplier (vie courte et bois cassant), érable sycomore (dangereux pour les chevaux).

À certains endroits on constate que certaines pointes sont cassées par les oiseaux dont des faucons crécerelles car ils manquent de perchoir. Il est prévu d'installer des perchoirs dans les alignements. Parmi les nombreux aspects positifs de ces plantations, on observe donc que celles-ci répondent à un besoin dans certains espaces exclusivement agricoles et participent à la structuration du territoire.



Exemple de la rue de Burnon à Chaumont



Exemple de plantation à Sainlez (photo)

Réactions des participants

Constat : il y avait beaucoup plus d'arbres avant.

- *On voit que de nombreuses allées d'arbres ont été enlevées côté belge, mais pas côté luxembourgeois.*
- *Avec la plantation d'arbres, on voit aussi qu'en terme d'AMT on travaille pour l'avenir.*
- *José Thilmans profite de cette occasion pour rappeler la disparition de tous les ormes, qui étaient des arbres d'alignement, suite à différentes phases de graphiose apparue en Hollande dès 1919.*

La voirie reliant Fauvillers et Bodange comprend un bel alignement comprenant de nombreux arbres. De quelle espèce s'agit-il ? Sont-ils en bonne santé ?

- *Oui, ils sont classés en tant qu'arbres remarquables. Il s'agit de Tilleuls x europea voire petiolaris en bonne santé mais qui souffrent tout de même des mauvaises conditions hydriques du talus*

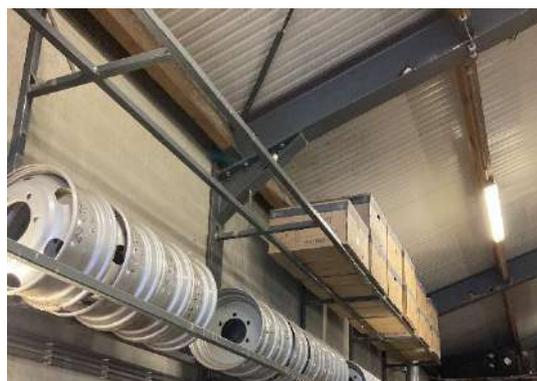
2. Fiche 2 : Cimetière nature

Pour 2023, les aménagements pourront se faire à Hollange après les exhumations qui sont programmées pour cet hiver.

3. Fiche 3 : Hirondelle rustique

Cette fiche a été introduite en réponse à la revente du bâtiment de l'ancienne menuiserie de Honville qui accueillait par le passé 20 nids d'hirondelles rustiques. Les nouveaux propriétaires n'ayant pas maintenu les ouvertures permettant leur accueil, la Commune a souhaité sensibiliser la population via les écoles à l'importance d'avoir des lieux intérieurs accessibles (petit hall agricole, garage, atelier, bergerie, ...) afin de permettre aux hirondelles rustiques de construire leurs nids. Leurs nids causent cependant certaines « salissures ». Pour y pallier en partie, des planches à fiente peuvent être installées.

José Thilmany cite l'exemple d'un important spécialiste en pneus installé dans une commune voisine qui, dès la construction de ses halls, a prévu une grande ouverture pour permettre le passage des hirondelles rustiques. L'ensemble du site accueille actuellement plusieurs dizaines de couples, ce qui démontre que la cohabitation avec les hirondelles est tout à fait possible



Exemple de Juseret (Vaux-sur-Sûre) – grand hall « hirondelles admises » où l'entrepreneur a réalisé un trou dans la façade de son garage pour permettre aux hirondelles de nicher à l'intérieur.

4. Fiche 4 : Hirondelle de fenêtre et martinet

En complément de la fiche sur les hirondelles rustiques, une fiche-action en faveur des hirondelles de fenêtre, qui nichent sous les corniches, a également été introduite. Si son statut est meilleur, beaucoup de nids se décrochent (boue de moins bonne qualité, sécheresse, ...) ou ne peuvent plus se construire étant donné les nouvelles normes urbanistiques qui ne permettent plus d'avoir des toitures débordantes.

Ces nids sont souvent occupés par les moineaux qui peuvent déloger les hirondelles et dégrader leurs nids. Il ne s'agit pas de bannir les moineaux (une fiche action en la faveur du moineau domestique et du moineau friquet a été entrée dans le plan Biodiversité 2023).

Cette fiche concerne également le développement d'actions pour les martinets. Le martinet est un oiseau très fidèle qui revient toujours à son nid. Il niche normalement à 6 mètres de haut au moins. Cette fiche prévoit donc l'installation de nichoirs spécifiques dans des lieux stratégiques (écoles, églises, ...) pour ces espèces.

Les nichoirs à martinet peuvent également être occupés par l'étourneau. Une fois de plus, il n'est pas question de mépriser cette espèce mais si on veut absolument favoriser le martinet, il faut choisir des nichoirs très spécifiques. Ils existent notamment dans la gamme « Schwegler »

Exemples de nichoirs « schwegler » pour hirondelles qui seront installés sur les écoles avec planches pour fiente en-dessous, et de nichoirs pour martinet qui sont à installer à minimum 6m de hauteur, comme sur l'église de Wisembach.



Exemple de nichoir pour hirondelle de fenêtre



Exemple de nichoir à martinet sur l'église de Wisembach

Concrètement, il s'agit également de lier les fiches hirondelles et martinets avec un projet de sensibilisation avec les écoles. Pour cela, Renata Witkowska, guide-nature, fait des animations dans chacune des 3 implantations scolaires en adaptant sa pédagogie en fonction de l'âge des enfants). Les enfants sont invités à créer un toutes-boîtes vers les habitants pour demander si ceux-ci ont des hirondelles chez eux et s'ils peuvent venir les voir (objectif qu'ils interrogent la population et de recensement). Des visites sur le terrain sont alors organisées dans le village de l'implantation scolaire.

Pendant cet hiver, les enfants vont œuvrer à construire des bacs à boue, et des nichoirs à hirondelles rustiques selon les plans fournis par les partenaires de BiodiverCité



Exemple de visites de terrain menées avec les écoles communales sur le thème des hirondelles.

Réactions des participants

Constat : à Fauvillers, aucun nid d'hirondelles de fenêtre n'a été recensé pour le moment. Que faire ?

- En parler avec la population lors de la visite des villages
- Installer des nids en béton de bois sous les corniches des bâtiments publics ou des écoles. Il y aura des nids entièrement construits, mais aussi des nids à faire construire.
- Il existe des groupes de travail organisés par Natagora, mais ceux-ci sont fort demandés et loin ; l'asbl Bocages, via son opération CAP' Hirondelles, organise aussi des actions, mais ils n'ont pas encore eu le temps de venir.
- Idée aussi de faire un bac à boue (mélange de terre glaise) à des endroits stratégiques dégagés. À Fauvillers le pachis pourrait s'y prêter

Et pour les hirondelles rustiques ?

→ Les organismes précités mettent à disposition des plans pour créer des nichoirs à 3 logettes dans le but d'offrir aux hirondelles rustiques des accroches pour bâtir elles-mêmes leur nid fait de boue. L'idée est donc d'en créer via un atelier spécifique (panneau marin avec moustiquaire) et de les installer en partenariat avec agriculteurs pour les faire venir à des endroits précis en les attirant avec des chants.



Exemple de bar à boue pour hirondelles



Exemple de nichoir pour hirondelles à fabriquer

D'autres églises ont-elles été envisagées ?

→ Oui, sur l'église de Sainlez, mais la Fabrique d'église n'a pas encore donné son accord.

Quelle est l'orientation idéale pour le placement des nichoirs ?

→ Pour le martinet et l'hirondelle de fenêtre, pas plein sud idéalement et éviter qu'il ne pleuvent pas directement sur ces nichoirs. Pour l'hirondelle rustique, c'est le support qui compte, et la protection contre les prédateurs

5. Fiche 5 : Sensibilisation

En ce moment, dans le cadre de la semaine de l'arbre, des activités pour les écoles sont organisées dans le domaine forestier de Oisefagne avec le CRIE d'Anlier.



Animation menée au domaine de Oisefagne

6. Fiche 6 : Semaine de l'arbre

Distribution de plants le 25/11/2023.



Distribution d'arbres le 25/11/2023

Les projets de l'appel 2023 – à réaliser en 2024

En 2023, la Commune de Fauvillers a introduit plusieurs fiches-projets.

La décision de l'Administration sur leur éligibilité est encore en attente, mais deux fiches importantes ont été déposées dans la continuité des précédentes éditions.

1. Fiche Plantation d'arbres

Plantation idéale en automne car le mois de mars est souvent suivi d'une sécheresse. Ce sont les entrées du village de Strainchamps qui sont cette fois visées.

2. Fiche moineaux

L'origine de cette fiche vient d'un constat : malgré le diamètre très faible des nichoirs à mésanges bleues (28 mm) et autres oiseaux cavernicoles (32 mm), des prédateurs ont réussi à passer leur patte et des débris de nids ont été retrouvés par terre. On soupçonne le raton laveur.

L'occasion est donc là de faire comprendre aux enfants la problématique causée par cet animal « si mignon » et l'importance de bien choisir l'emplacement d'un nichoir.

Mais l'objectif est aussi de découvrir un autre concept : le nichoir à balcon, qui offre très peu d'accès aux prédateurs mais protège mieux les couvées des intempéries.

Ce sera enfin l'occasion de rappeler l'inutilité voire la nocivité des nichoirs « gadgets » vendus dans la plupart des commerces.

Le modèle envisagé est celui de chez « vivara ». Il est équipé d'une plaque en métal autour de l'entrée pour éviter que les écureuils et les pics ne puissent élargir le trou et dévorer les couvées. Ces nichoirs disposent du « balcon » qui empêche le raton laveur d'accéder au nid. Il est envisagé que les enfants des écoles en construisent eux-mêmes. Le nettoyage est facilité par la face avant située en-dessous du balcon, qui est basculante



Arbres remarquables

En préalable de la réunion, les participants et membres de la CCATM ont reçu une actualisation de l'inventaire des arbres remarquables réalisé par M. José Thilmany (voir annexe).

Avant la présentation de ce travail, un rappel de quelques définitions est fait.

Définitions du CoDT (30/01/2023 p. 296-297)

Art. R.IV.4-5. Définitions

Pour l'application des articles R.IV.4-6, R.IV.4-7 et R.IV.4-8, on entend par :

1° haie, un ensemble d'arbustes ou d'arbres plantés à faible distance les uns des autres de façon à constituer un cordon arbustif dense, qui se présente sous une des formes suivantes :

a) la haie taillée est la haie maintenue à une largeur et une hauteur déterminées par une taille fréquente ;

b) la haie libre est la haie de hauteur et de largeur variables dont la croissance n'est limitée que par une taille occasionnelle ;

c) la haie brise-vent est la haie libre qui, outre des arbustes, comporte des arbres et qui peut devenir épaisse par la plantation de plusieurs rangs ;

Précisions

→ *Les haies taillées sont d'office exclues. Choix des haies vives de préférence âgées ou extrêmement bien mise (exemple de tenir la terre)*

Art. R.IV.4-7. Arbres et arbustes remarquables

Pour l'application de l'article D.IV.4, 12°, sont considérés comme arbres et arbustes remarquables :

1° les arbres et arbustes répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9 ;

2° pour autant qu'ils soient visibles dans leur entièreté depuis un point de l'espace public :

a) les arbres à haute tige dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum cent cinquante centimètres ;

b) les arbustes dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum septante centimètres ;

c) les groupes d'arbres comportant au moins un arbre conforme au point a) ;

d) les groupes d'arbustes comportant au moins un arbuste conforme au point b).

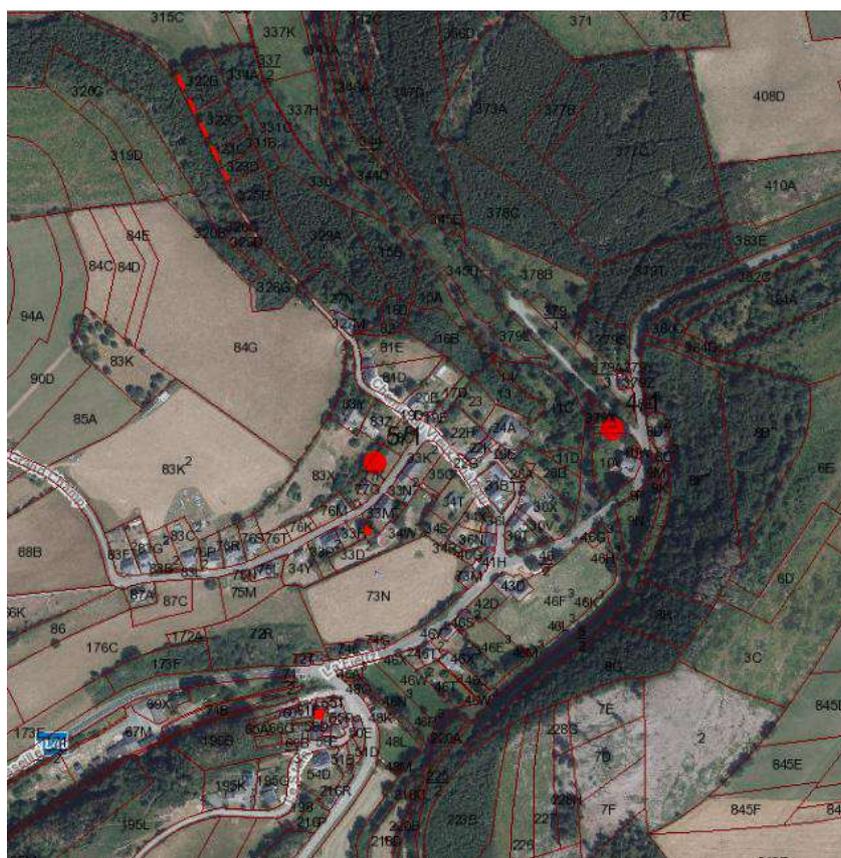
Ne sont pas concernés les arbres constitutifs de boisement ou d'alignements destinés à une exploitation sylvicole ou à l'agroforesterie.

Précisions

- Les arbres remarquables sont soumis à un permis si on veut les couper ou agir sur leur circonférence.
- Il faut bien faire la différence entre arbres remarquables et arbres classés !
- On les rend remarquables par nos choix, pour ceux qui ne sont pas visibles.
- Quand un arbre remarquable est identifié sur une parcelle privée, la Commune informe et rassure les propriétaires privés.
- Pas de plaque sur les arbres, mais reprise sur la liste officielle.

Travail sur cartes

1. Bodange



Sont repris :

- Chemin du château : Alignement au-dessus de la vallée (communal)
- Hêtre pourpre (4)
- Chemin du Grand Camp : magnifique tilleul en face de celui déjà classé (5)
- Plus loin sur la gauche – magnifique tilleul
- En bas de la carte : marronnier
 - À noter qu'il y a de moins en moins de marronniers à cause des attaques de mini-chenilles dès le mois d'août (il s'affaiblit et cela cause des champignons). Il y a eu une demande pour le couper car les voisins ont déposé plainte à cause des feuilles / mais cet arbre étant très peu touché, la Commune n'est pas favorable à sa coupe.
 - Les participants suggèrent le placement de « hérissons » dans les gouttières, contre les feuilles.
 - Option de planter des marronniers hybrides « *Aesculus carnera* » qui ont des fleurs roses et ne sont pas sensibles à ces chenilles
- Prairie en face de la petite chapelle : peuplier attaqué par les castors à ajouter et protéger par treillis

2. Burnon

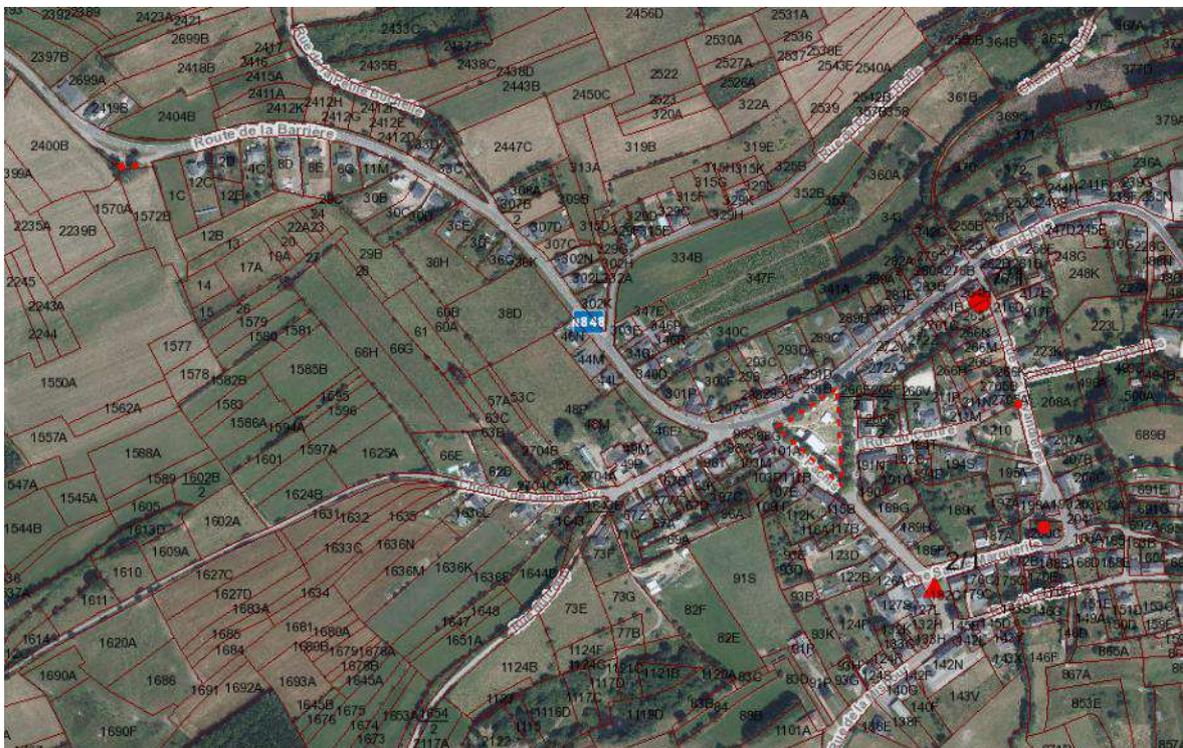


Sont repris :

- Rue de la Source : bel alignement de chênes et de hêtres

→ À noter : Beaucoup d'arbres privés, non visibles

3. Fauvillers



Sont repris :

- Triangle en pointillé = Pâchis
- Marronnier déjà classé rue des Lavandières (7)
- Frêne : Arbre qui souffre de la Ustuline brûlée (maladie qui fait tomber l'arbre en deux ans)

- Contre l'église : chêne Cécile
- Triangle en-dessous – déjà classé – marronniers pas en très bonne santé

Remarques :

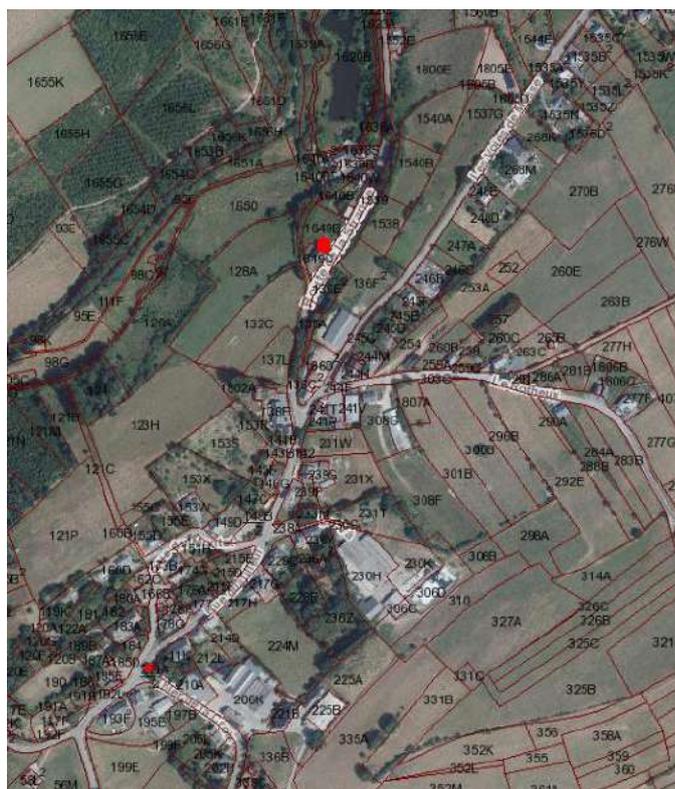
- En face de l'ancienne pharmacie, il y a un frêne assez spécial (tordu – dépérissant qui souffre de la chalarose)
 - Les ormes sur le Pâchis souffrent de la graviose ou « maladie hollandaise » (depuis 1919, scolyte en symbiose avec un champignon et l'arbre se suicide). Ses feuilles sont non symétriques et très rêches. Malheureusement, on n'arrive pas à trouver un orme indigène qui résisterait à cette maladie.
- Autres arbres / localisations discutées :
- Amélanchier de la propriété privée (arrêt de bus)
 - Route de la Barrière / petit parking : un chêne pédonculé et un orme
 - Chênes en ligne après la pharmacie car très structurant
 - Un chêne isolé – un peu avant le virage rue de la Lore
 - Rue d'Hahnenbour

A ajouter :

- Alignement / Haie – rue de la Petite Buchelle (terrains à bâtir des deux côtés)
- Arbre perdu dans le champ à la Barrière, en face de la fontaine (près de la pension canine – grand vide)



4. Hollande



Sont repris :

- Erable sycomore panaché
- Érable champêtre (164) – rare dans la région

5. Honville



Sont repris :

- En vert : rupture de pente raide qui joue bien son rôle = Importance de lui donner un caractère remarquable
- Points 2 et 3 : Corniers borniers (arbres de bordures)

6. Hotte et Menufontaine



Sont repris :

- Rue des Abreuvoirs : alignement d'arbres (magnifiques Chênes)
- Voie Abbé – principalement du charme
- Haie sauvage le long de la Barrière
- Petite route, chemin communal vers Hotte – très sauvage

A ajouter :

- Chêne à proximité du Chelot
- Descente de Hotte à droite – rue de la Cambrouille – à aller voir (genre de pin ou douglas en mauvais état)

À ajouter :

- Haie près de « Mon être essentiel »
- Alignement de haie rue de la Quémagne
- Alignement de chênes : signature de l'entrée de Strainchamps rue de la Chavée

9. Tintange



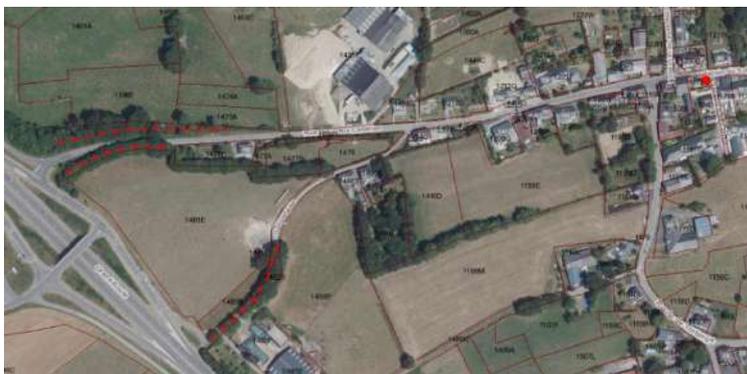
Sont repris :

- Alignements au Chemin et à l'Impasse du Lavoir

À ajouter :

- Près de la ferme d'Oeil : après le virage (bois) – à vérifier
- À noter : Chênes qui poussent sur la roche entre Tintange et Grumelange (seuls chênes classés de la commune)

10. Warnach



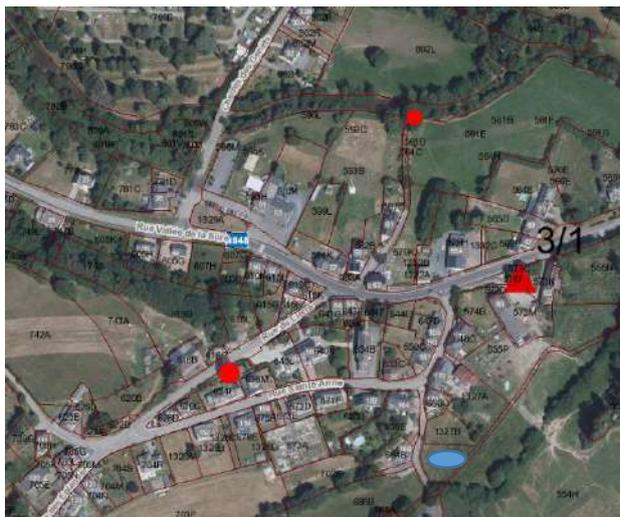
Sont repris :

- Beaucoup de haies aux entrées du village (alignements)
- Point rouge : marronnier rouge – état sanitaire à vérifier

À ajouter :

- Alignement en face de chez Agnès et Erwin

11. Wisembach



Sont repris :

- Triangle = les deux tilleuls qui sont classés
- Point rouge : très beau chêne (636) – rue du Lierre
- Énorme peuplier (en haut à droite) au bord de l'eau avec une branche pendante

À ajouter :

- Trois tilleuls autour de l'église

Divers

Il n'y a pas de divers.



Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Clémentine DESCAMPS
 Agent de développement

Participants à la réunion publique BiodiverCité du 22/11/2023

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	
Mme	Albert	Mélany	Fauvillers	CCATM
M.	Brevers	Gabriel	Strainchamps	CCATM
Mme	De Colnet	Laurence	Fauvillers	CCATM
Mme	Hubart	Agnès	Warnach	CLDR
Mme	Mariscal	Geneviève	Bodange	CLDR
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers	CLDR
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange	CLDR/CCATM

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	
Mme	Erneux-Yernaux	Françoise	Strainchamps	CLDR
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine	CLDR
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach	CLDR
M.	Massaux	Vincent	Wisembach	CLDR
Mme	Samyn	Annick	Wisembach	CCATM